

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY**



Date de convocation :
 12 janvier 2024

Date d’Affichage :
 12 janvier 2024

Nombre de membres :
 En exercice 15
 Présents 11
 Votants 12

L’an deux mille vingt-quatre et le seize janvier à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GAUQUELIN (Maire).

Présent(e)s : Monsieur Yves GAUQUELIN, Monsieur Michel LEGRAND, Madame Jacqueline LEMARQUAND, Monsieur Alain BRILLAND, Monsieur Denis PENVERN, Madame Catherine FOULON, Monsieur Patrice BOURDIN, Monsieur Franck LIÉNART, Madame Valérie FERRANDI, Madame Marlène PORTIER, Madame Lenaïc HALLUIN

Représenté (e/s) : Monsieur Alain BALLAY par Monsieur Alain BRILLAND
Excusé (e/s) : Madame Yasmina MAUGER Monsieur Janick ACHARD
 Madame Camille FERRANDI

Secrétaire : Monsieur Alain BRILLAND

ACTE n°DE 2024 007 : Délibération n°2024-01-07 : Salle André Vauvert : Montant des tarifs de location pour l’année 2024

7°) Délibération n°2024-01-07 : Salle André Vauvert : Montant des tarifs de location pour l’année 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-02-03 du 23 février 2022 fixant les tarifs de location de la salle André Vauvert et demande au Conseil municipal sur l’opportunité de modification(s) à apporter à cette tarification pour 2024.

Pour mémoire, les locations sont proposées :

- o à la journée : de huit heures à vingt heures (en semaine, repas le samedi midi ou le dimanche midi), sans possibilité de louer deux jours consécutivement (semaine ou week-end complet),
- o aux tarifs suivants :

	Tarifs depuis le 23 février 2022		Tarifs au 16 janvier 2024	
	Habitants de Basly :	Particuliers hors Basly :	Habitants de Basly :	Particuliers hors Basly :
LOCATION JOURNEE (DE 8H A 20 H) :	100,00 € Cent euros	180,00 € Cent quatre-vingt euros	100,00 € Cent euros	200,00 € Deux cent euros
CHARGES DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE :	15,00 € quinze euros	15,00 € quinze euros	15,00 € Quinze euros	15,00 € Quinze euros
CHARGES DU 1er OCTOBRE AU 14 MAI :	30,00 € trente euros	30,00 € trente euros	45,00 € Quarante-cinq euros	45,00 € Quarante-cinq euros
DEPOT DE GARANTIE :	500,00 € cinq cent euros	500,00 € cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par douze votes favorables,



ETABLIT pour l'année 2024 les tarifs de la Salle Communale André Vauvert précisés au tableau ci-dessus.

**Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire, Yves GAUQUELIN



RF Caen
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2024 014-211400445-20240116-DE_2024_007-DE